



FORMATION CONTINUE 2022

CYCLE REFORME DE LA PROCEDURE CIVILE

En visioconférence via Zoom

M Vincent EGEA

**Vice-Président affaires juridiques et institutionnelles
Directeur du laboratoire de droit privé et de sciences criminelles
(Université d'Aix Marseille)**

80€/formation (60€ - 2 ans)

Niveau :2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau Expert s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière)

SESSION 1

Mardi 24 mai

14h00 - 17h00

INTRODUCTION DE L'INSTANCE ET LA COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Programme :

1. L'organisation des juridictions et les compétences

- Présentation du tribunal judiciaire
- Règlement des exceptions d'incompétence au sein du même tribunal judiciaire (CPC, art. 82-1).

2. L'introduction de l'instance

- L'essor du préalable amiable : domaine, exceptions, sanctions
- Les actes introductifs d'instance
- La prise de date
- La représentation obligatoire par avocat
- L'enrôlement

SESSION 2
Lundi 30 mai
9h30 - 12h30

PRATIQUER LES MISES EN L'ETAT JUDICIAIRE ET PARTICIPATIVE

Programme :

1. La mise en état judiciaire

- Connaitre les nouveaux pouvoirs du juge de la mise en état
- Soulever efficacement une fin de non-recevoir : quand ? Comment ? Devant quel juge ?
- Les exceptions de procédure et les incidents.

2. La mise en état participative

- Conclure efficacement une convention de procédure participative de mise en état
- Le déroulement de la procédure participative de mise en état
- L'issue de la procédure participative de mise en état

Focus sur l'expertise : quelles clauses ? quelle valeur pour le rapport ? quelle relation avec l'expertise judiciaire ?

SESSION 3
Lundi 13 juin
13h30 - 16h30

**MAÎTRISER L'EXECUTION PROVISOIRE DE DROIT, L'APPEL ET LES
PROCEDURES ACCELEREES AU FOND**

Programme :

1. Pratiquer le nouveau principe : arrêt de l'exécution provisoire / analyse des premières jurisprudences

2. Déjouer les pièges de l'appel : appel à bref délai ; délais Magendie ; irrecevabilité et caducité -

Focus : la rédaction des dispositifs des conclusions d'appel (structuration ; sanctions ; solutions)

3. Connaître et maîtriser les procédures accélérées au fond - La PAF : quand ? Comment ? Quel lien avec le bref délai ? Quel lien avec le référé ?

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2022 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap:

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@edasop.fr
05 61 53 58 52